

SALARIES DU PRIVÉ : plus d'avantages ???

- Ordonnances Macron = suppression des élus de proximités CE, DP, CHSCT ...
- Remise en cause de la hiérarchie des normes
- Travailler plus pour gagner moins
- Licenciements facilités, diminution des droits prud'homaux

FONCTIONNAIRES : un emploi garanti à vie ???

- Les services publics et le statut des fonctionnaires sont la garantie d'un service rendu de proximité, de qualité et d'égalité de traitement pour toutes et tous.
- C'est la possibilité pour toutes et tous de se soigner, s'éduquer, se déplacer, se cultiver d'égale façon.

RETRAITÉS : des nantis ???

- Une pension de retraite est un dû, une reconnaissance, une SOLIDARITÉ intergénérationnelle qui doit permettre de vivre dignement après une vie de labeur

PRIVÉS D'EMPLOI : de l'argent sans travailler ???

- Parce que travailler et obtenir un travail est un droit constitutionnel
- Parce qu'être privé d'emploi n'est pas un choix
- Parce que SOLIDARITÉ c'est français

CHEMINOTS : Un statut ??? Pourquoi ???

- Pour la préservation du service rendu au public
- Pour obliger l'état à entretenir le réseau sans que cela soit un coût direct pour les usagers
- Pour garantir l'accessibilité aux transports pour toutes et tous

Ensemble exigeons :

- La réduction du temps de travail (32h) et une augmentation des salaires et du point d'indice pour les fonctionnaires, avec un rattrapage des pertes subies.
- Une protection sociale solidaire pour toutes et tous pour la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers
- L'abrogation des ordonnances Macron
- L'Arrêt des suppressions d'emplois et des créations statutaires dans les services
- Le développement des services publics afin d'améliorer le quotidien des populations sur tout le territoire
- L'abrogation des jours de carence public/privé
- La revalorisation des pensions
- La suppression du CICE plutôt qu'une hausse de la CSG pour les retraités
- Le droit au travail et à un emploi librement choisi
- Le droit à la formation qualifiante pour les privés d'emploi
- Le droit à l'erreur pour que les privés d'emploi de bonne foi ne soient pas pénalisés en cas d'erreur comme pour les patrons
- Le droit à l'indemnisation avec la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle garantissant le versement d'un revenu de remplacement
- Maintenir et développer les valeurs fortes du service public afin d'acheminer au mieux les usagers et les marchandises
- Maintien des lignes dans tous les territoires
- Arrêt de la casse des effectifs

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- Prendre contact
- Me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à l'U.D. Cgt Pas de Calais - BP 176 - 62303 LENS CEDEX

Tél : 03.21.79.64.50 - Fax : 03.21.70.68.71 - Courriel : ud62@cgt.fr